Image not found or type unknown

Devoirs pour le bail locatif

Par **hihii**, le **14/06/2011** à **21:01**

Bonjour,
Je suis locataire d'un appartement depuis le 22 décembre 2009 et le bail que j'ai signé dure 3 ans. Si je souhaite partir avant la fin du bail, je sais que je dois effectuer un préavis de 3 mois mais suis-je obligée de céder le bail avant de pouvoir déménager ? Ou est-ce que les 3 mois de préavis suffisent pour partir du logement ?
Merci d'avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **14/06/2011** à **21:03**

Vous partez quand vous voulez avec préavis de 3 mois (congé envoyé en LRAR ou huissier)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés